

Les Cahiers de droit



Bartha M. KNOPPERS et Isabel BRAULT, *La loi et l'avortement dans les pays francophones*, Montréal, Éditions Thémis, 1989, 136 p., ISBN 2-920376-75-6.

Mireille D. Castelli

Volume 33, numéro 1, 1992

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/043134ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/043134ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Faculté de droit de l'Université Laval

ISSN

0007-974X (imprimé)

1918-8218 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Castelli, M. D. (1992). Compte rendu de [Bartha M. KNOPPERS et Isabel BRAULT, *La loi et l'avortement dans les pays francophones*, Montréal, Éditions Thémis, 1989, 136 p., ISBN 2-920376-75-6.] *Les Cahiers de droit*, 33(1), 298–298.
<https://doi.org/10.7202/043134ar>

Bartha M. KNOPPERS et Isabel BRAULT, *La loi et l'avortement dans les pays francophones*, Montréal, Éditions Thémis, 1989, 136 p., ISBN 2-920376-75-6.

L'ouvrage de Knoppers et Brault présente les lois relatives à l'avortement dans 27 pays francophones. Les auteurs ont choisi d'exclure les législations de pays islamiques et des départements outre-mer de la France. Leur étude veut être le pendant de l'étude de telles lois dans les pays du Commonwealth effectuée par les professeurs Rebecca Cook et Bernard Nickens.

Les auteures présentent une synthèse des lois de ces divers pays. Certaines grandes tendances se retrouvent dans tous les pays, tendances d'autant plus perceptibles que les dispositions de la plupart de ces pays ont fortement subi l'influence de la législation française, quand elles n'en sont pas directement issues.

L'introduction, après avoir situé le problème central posé par l'avortement (respect de la vie humaine et compromis entre la survie et la santé de la femme et la vie du fœtus), souligne le lien fréquent existant dans les faits entre l'interdiction de l'avortement, les politiques natalistes et les hauts taux de mortalité ou d'infertilité des femmes ayant recours à des avortements illégaux, ainsi que la réactualisation du sujet sur le plan des principes par suite de la mise au point de nouveautés scientifiques et surtout des nouvelles techniques de reproduction. Ces dernières obligent à définir le début de la vie humaine. Les auteures notent toutefois que sur la question de l'avortement deux grands principes s'opposent : le respect de la vie humaine et le concept de liberté.

L'ouvrage est divisé en sept chapitres : les grandes tendances générales des diverses lois (restrictives, intermédiaires et libérales) ; les conditions (relatives au fond et à la procédure) permettant un avortement ; la notion et la répression de la tentative d'avortement ; les divers éléments susceptibles d'influer sur l'application de la loi dans un sens (possibilité de refuser de pratiquer un avortement permis par la loi avec la clause de

conscience) ou dans l'autre (fait justificatif pour effectuer un avortement dans les lois l'interdisant par principe avec la distinction entre l'état de nécessité et l'état de péril) ; des sanctions frappant les infractions ; enfin, les réformes projetées, lesquelles se révèlent rares parmi les nombreuses lois qui sont restrictives.

En conclusion, les auteures soulignent l'incidence énorme de l'interdiction de l'avortement sur la mortalité maternelle (de 25 à 50 p. 100) ainsi que les distorsions notables dans l'application des lois restrictives à l'intérieur d'un même pays et d'un pays à l'autre.

Cet ouvrage présente un intéressant état de la législation des divers pays envisagés et permet de déceler les grandes tendances et les distinctions ou difficultés d'application des diverses sortes de mesures de restriction existantes. On constate parfois un certain flottement dans l'insertion des divers éléments (par exemple, certaines sanctions dont on fait état relativement aux tendances générales). Il est aussi parfois difficile de démêler l'état actuel de la législation de certains pays (la France notamment), les auteures effectuant l'étude d'une situation ancienne sans toujours le mentionner assez nettement et franchement. Dans l'ensemble, cependant, leur ouvrage constitue une mine de renseignements et effectue une synthèse intéressante de l'état du droit dans les divers pays envisagés.

MIREILLE D. CASTELLI
Université Laval

Anne LEFEBVRE-TEILLARD, *Le nom. Droit et histoire*, coll. « Léviathan », Paris, Presses universitaires de France, 1990, 247 p., ISBN 2-13-043019-8.

L'ouvrage que Anne Lefebvre-Teillard consacre au nom est de nature à intéresser autant le civiliste que l'historien du droit. La période étudiée va de l'époque franque jusqu'à aujourd'hui. L'enquête est minutieuse. L'auteure passe au crible de nombreuses sources juridiques, on a peine à croire qu'elle